

Le bon miam miam de notre cafétéria

Aux habitués de la cafétéria, célibataires endurcis, femmes ou hommes trop pressés le matin pour se préparer un dîner, trop crevés le soir pour prévoir d'autres «lunchs» que ceux de leur progéniture ou tout simplement trop flemmard comme moi...

Depuis le début de la session, les plaintes affluent tous azimuts. Certes, il nous faut délaissier le côté esthétique de notre nouveau «bunker», pour en aborder un autre qui suscite lui aussi beaucoup de commentaires, celui de la baisse de la qualité et de la quantité à la cafétéria. À l'unanimité, les plats ne rassasient pas.

Au niveau de la qualité, tout est trop cuit. La cafétéria nous propose bonne quantité de légumes variés, incluant des patates et du riz. Oui je sais, ce sont des féculents, mais l'artiste de la cuisine, lui, est persuadé du contraire. Bref, on retrouve un vaste choix de carottes, de haricots verts ou jaunes bien bien cuits, de carottes, de navets, de carottes, de brocolis, de salade de chou... La bonne nouvelle, c'est qu'il y en a pour tout le monde : de la viande coriace pour les bonnes mâchoires et du bon moumou pour les édentés!

En ce qui concerne les viandes en sauce, on peut penser qu'il s'agit de recyclage. Les plats sont trop salés et trop épais (le sel ayant la qualité de masquer certains défauts et la farine, cet ingrédient magique épaissit n'importe quoi) et ... le consommateur, brute assoupie n'y voit que du feu.

En ce qui concerne les restes, le riz de la veille se retrouve dans le potage du jour du lendemain ou dans une magnifique salade de riz à l'ail ou à l'oignon, le chou devient une soupe chinoise, les patates rejoignent le comptoir à salades...

Les soupes de luxe ont l'avantage de faire tenir les ustensiles tout seuls. Vous pouvez les manger avec une fourchette sans aucune crainte de dégâts. Personnellement, j'ai baptisé la chose

de Splouch, bruit que faisait la bouffe des bûcherons en tombant dans les assiettes. Au moins, ces plats avaient le mérite de plâtrer les estomacs...

Et que dire de notre comptoir à salades. Eh bien eh bien! Comme un confrère nous l'écrivait, c'est probablement le champ de pissenlits le moins sarclé de la province. On peut y retrouver en tout temps des salades de carottes, de riz, de patates, de pâtes, de patates, de riz, de pois chiches, d'Iceberg, de taboulé huileux, d'oignons avec miettes de feta. Sans compter les restants de buffet qu'on nous fait la faveur de déguster : vieilles quiches et bouts de pizzas racornis. Si vous aimez l'ail et l'oignon et n'avez pas peur de faire fuir vos étudiants...

Bref, si jamais l'envie de vous plaindre vous prenait, sachez qu'il y a à votre disposition des formulaires de plainte à la cafétéria ainsi que sur le site de la café : cafeteria@collegeahunstic.qc.ca

Ces derniers temps, j'ai noté quelques changements. Les carottes avaient cédé leur place à deux asperges, les portions étaient plus généreuses. Et moi de me dire que les commentaires avaient trouvé écho... Mon collègue et ami de se taper les cuisines en me trouvant bien naïve : Aramark renouvelle son contrat cette année...

...SOMMAIRE...

— LÉA ou l'enfer d'un prof!	2
— Mens Sana In Copore Sano.....	4
— P.V. de la formation sur la procédure d'animation d'assemblées délibérantes5
— Protocole d'entente entre la CSN et la FTQ.	Annexe I

LÉA ou l'enfer d'un prof!

Une journée dans la vie d'un prof

Marie Ève a écrit le mar 26-fév-2008 à 10:29 :

Bonjour à vous,
C'est Marie Eve du groupe du mardi 12hoo.

Suite aux résultats reçus précédemment, je vous écrit pour comprendre! J'ai manqué deux devoirs??? Personne ne m'en a parlé suite à mon absence dernièrement, aucun de mes camarades. La plupart manquent beaucoup de cours...comme vous le constatez!:)

J'adore votre cours même si la classe n'aide pas la dynamique du cours; au moins, vous gardez le sourire! Je refais mon français 101 avec un résultat proche du passage... je vous dit que les professeurs sympatiques au cégep, c'est rare donc ne lâchez pas!! Je sais que la classe n'est pas motivée mise à part Melvin mais il y en a qui vous apprécie sans vous le faire savoir!

Je ne fais pas ma <<têteuse>> je vous dit mon opinion!

Sur ce, j'aimerais pouvoir reprendre ces résultats exécrable, pour une jeune fille qui souhaiterait devenir professeure de Français!

Passez une agréable journée,
Au plaisir,
Marie Eve

(Prof : ouais, eh bien t'es pas sortie de l'auberge ma vieille... on t'avait annoncé des doubleurs, mais en vérité ils suivent le 101 depuis quatre sessions, voire plus... 160 élèves, tous enfants uniques, j'en mets ma main au feu!)

Prof : Mer 27-fév-2008 à 13:14

Bonjour,

Merci pour les commentaires. En ce qui concerne les t.p., il s'agissait de rédiger un plan détaillé et une intro sur un extrait du roman Tristan et Iseut.

**Ciao!|
N.**

Marie Ève a écrit le mer 12-mar-2008 à 09:23 :

Bonjour,
C'est Marie Eve du groupe du vendredi 2hrs qui vous écrit!
Je voulais savoir quel était donc les deux devoirs de l'anthologie!? Personne n'est capable de me dire quels sujets ou même de m'en parler! Je croyais que c'était la plan des chevaliers car deux autres personnes et moi, étions du même avis...

Désolé si on ne vous lâche pas avec ça.C'est des points pareils pour ceux qui reprennent le cours (à cause de mauvaises interprétations) et veulent le passé avec le meilleur des résultats possibles!

Merci de votre grande patience et de votre compréhension, Passez une excellente journée malgré la grande tombée de neige!
Une élève qui vous apprécie beaucoup,

Marie Eve

❖ ❖ Suite de la page 2

(Prof : non mais, ça va bientôt finir ce délire?)

Prof : Mer 27-fév-2008 à 17:14

Bonjour,

Il fallait faire un plan sommaire sur le chapitre 4 *Le philtre de Tristan et Iseut...* deux idées principales (tp 1) et une introduction.

Étiez-vous absente ou malade, car ceux qui n'avait pas de raison valable ont eu zéro! Ou, je vous ai remis le travail corrigé avant d'inscrire la note... je ne sais pas.

Bonne journée. N.R.

Marie Ève a écrit le jeu 13-mar-2008 à 09:46 :

Bon matin,

Je crois avoir fait ce plan sommaire sur ce chapitre! Je dois vérifier dans mes dossiers;

Pour ce qui est de l'absence, j'ai été absente durant un certain laps de temps pour maladie...quelle était la date de ce cours???

J'en ai manqué deux ou trois, je crois, en littérature pour cette cause!

Merci énormément pour votre soutien,

Passez une agréable journée,

Marie Eve

(prof : je fais quoi avec une emmerdeuse pareille? Génial le progrès!)

Prof : Jeu 13-mar-2008 à 13:14

Marie-Ève,

Vous m'épuisez littéralement!

J'ai une bonne mémoire, mais de là à retenir toutes les dates de tous les travaux... vous m'en demandez beaucoup!

Il vous fallait faire un plan sommaire et détaillé (tp1) puis une intro (tp2) sur le chapitre 4 de Tristan et Iseut.

Si vous l'avez fait, remettez-le moi.

N.R.

Marie Ève a écrit le mar 8-avr-2008 à 11:10 :

Bonjour à vous,

Suite à une indigestion alimentaire, je me vois obliger de ne pas être présente pour le cours de cette après-midi et aller à la clinique. Je sais que j'avais un test sur le livre don juan. Pourrai-je le reprendre?

Merci de votre grande compréhension,

Au plaisir,

Marie Eve

(prof : c'est qui le concombre qui a eu l'ingénieuse idée de nous flanquer pareil système de communication?)

Prof : Jeu 10-avr-2008 à 13:14

Bonjour,

vous le passerez demain, vendredi.

Ciao.

MENS SANA IN COPORE SANO

Enfin une idée originale en provenance de la direction des ressources humaines. Et oui, notre directeur des ressources humaines, via son plan de travail, nous informe qu'il a l'intention de mettre en place un programme de santé globale du personnel. Le Collège Ahuntsic place la santé globale, autant physique que psychologique, parmi ses priorités : une première dans le monde de l'éducation selon les dires de notre éminent directeur des ressources humaine (En 2002, l'université de Sherbrooke a mis en place un programme de santé et mieux être du personnel).

Un peu surpris de cette préoccupation soudaine pour notre santé par notre citoyen préféré, nous lui avons demandé de nous préciser les mesures qu'il entendait mettre en place.

Aucune mesure n'est prévue pour le moment... Un état des lieux, une étude, un recensement de mesures existantes doivent d'abord être réalisés.

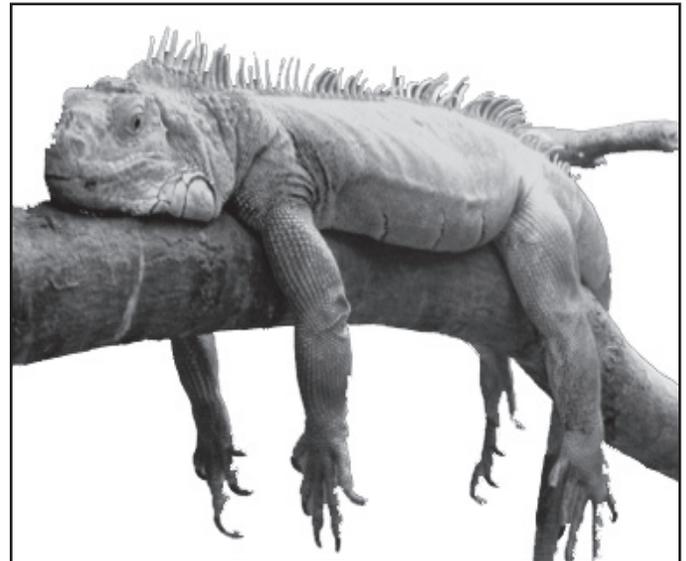
MENS SANA IN COPORE SANO

Avons-nous besoin de longues recherches pour mettre en place de petites choses simples :

- Du bon manger à la cafétéria... moins de sel... Ne pas faire cuire le bacon en ajoutant une « plottée » de gras animal... les légumes trop cuits ne contiennent plus de vitamines...
- Faire de l'exercice... par exemple rendre disponible pour les employés la piscine, le gym et autres activités à l'heure du dîner.
- Soins de santé disponibles sur notre lieu de travail... prise de sang... analyse...

Que cache cette préoccupation soudaine pour notre santé?

Peut-être une mutuelle de prévention? Une mutuelle de prévention est un produit d'assurance qui permettrait



supposément au Collège de réduire les coûts en lien avec les accidents de travail (CSST). Pour être admissible à ce PRODUIT d'assurance, le Collège risque de devoir faire fi de certaines de nos ententes. Notre sublime citoyen, à la recherche de son bonus, tente de contourner nos ententes en négociant directement avec les enseignants en accident de travail.

Saviez-vous que cette préoccupation pour notre santé pousse les ressources humaines à envoyer les dossiers des enseignants malades à une firme d'experts conseils. C'est cette firme qui recommande ou non de faire examiner des enseignants malades par un médecin désigné par le Collège. Cette démarche place donc la table pour une contestation par le Collège de certains congés de maladie. Des dires mêmes de notre bien-aimé citoyen « Ce n'est que pour le bien des employés du Collège ».

Formation sur la procédure d'animation d'assemblées délibérantes « Le procès-verbal »

Le 30 octobre dernier, Jean Karam et moi-même avons convié nos collègues, anciens et nouveaux, à une rencontre de formation et d'échanges sur la procédure d'animation d'assemblées délibérantes. Pour l'occasion nous avons produit un petit guide pour répondre aux questions courantes relatives à la tenue d'assemblée en se référant à différents codes de procédures, tel le code Morin, le code de la CSN et celui de l'UdeM. Une trentaine de personnes devaient être présentes, mais la Direction des ressources humaines en a retenu plusieurs pour la remise des tâches. Nous étions donc une quinzaine d'enseignantes et d'enseignants, d'aujourd'hui et d'hier, issus de dix départements. Il s'agissait bien sûr de discuter des règles d'animation et de présidence d'assemblées, mais nous voulions aussi que les participants échangent sur les règles de fonctionnement de leur département, sur les statuts du SPECA et la petite histoire de notre institution. Nous ne sommes pas allés très loin sur cette piste, mais

peut-être avons-nous semé quelque chose. La connaissance du passé permet souvent de comprendre le présent et nous informe des difficultés que peuvent engendrer les changements qu'on veut entreprendre. En effet, plusieurs départements se sont payé un lift intégral, l'arrivée massive de nouveaux enseignants augure une ère de changements collectifs qui ne pourront se faire que dans la mesure où on saura convaincre.

Nous pensons avoir atteint modestement nos objectifs et avoir permis la rencontre souhaitée. Voilà pourquoi nous récidiverons et tiendrons une autre réunion sur la procédure d'animation d'assemblées délibérantes à la session d'hiver. Nous vous informerons de la date de la rencontre à la rentrée du mois de janvier.

Robert Arpin,
enseignant au département de Mathématique

SEMAINE DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION
17 au 21 novembre 2008

Notre contribution à l'éducation

Notre fierté

Semaine des professionnelles et professionnels de l'éducation

Au Collège, une trentaine de personnes sont des professionnelles et professionnels actifs. Qu'ils soient **API, attachés, analystes, bibliothécaires, agents, conseillers ou psychologues**, qu'ils travaillent sur les aspects de la pédagogie, de l'aide aux étudiants, de l'administration, de la communication ou de l'animation, ces professionnels ont tous à cœur la même personne : l'ÉTUDIANT.

En collaboration avec le personnel enseignant, ils facilitent le parcours des étudiants, présents et futurs, du Collège Ahuntsic. En accord avec votre Syndicat, le Syndicat des professionnelles et professionnels du Collège Ahuntsic (SPPCA) vous propose, à vous enseignant qui le voulez bien **de souligner brièvement le travail des professionnels du Collège, en début ou en fin de classe, entre le 17 et le 21 novembre.**

Par ailleurs, votre intervention pourrait donner un coup de pouce aux étudiants qui ne connaissent pas tous les services que peuvent leur rendre les professionnels de l'éducation.

Au nom du personnel professionnel du Collège Ahuntsic, nous vous remercions,

Le SPPCA

Signature d'un protocole d'entente historique entre la CSN et la FTQ

Le président de la Fédération des travailleurs et travailleuses, Michel Arsenault, et la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, ont signé un important protocole d'entente (Annexe I) visant une nouvelle solidarité syndicale.

Plusieurs réalités ont frappé de plein fouet les travailleuses et les travailleurs du secteur public québécois ces dernières années, notamment la réorganisation syndicale dans la santé et les services sociaux et le décret qui a fixé, en décembre 2005, les conditions de travail de tous les salariés des secteurs public et parapublic. Depuis le milieu des années 1980, sous le coup d'un chapitre d'exception du Code du travail qui limite considérablement leur droit de négocier, les travailleurs du secteur public assistent impuissants à l'érosion de ce droit. La loi 37, fort critiquée depuis cette époque par le mouvement syndical, impose notamment l'impossibilité de négocier les salaires, une approche rigide et abusive en matière de services essentiels, une négation du droit de grève et aucun mécanisme pour résoudre les impasses.

Plus récemment, les lois 25 et 30 ont laissé de profondes séquelles avec une réorganisation unilatérale des structures dans le secteur de la santé et des services sociaux. La fusion forcée des unités d'accréditation syndicale a profondément déstabilisé la vie syndicale. La Cour supérieure a d'ailleurs invalidé la loi 30 donnant raison aux organisations syndicales.

« Il faut reconquérir un véritable droit de négocier pour plus de 400 000 personnes. L'exercice en cours avec le Conseil du trésor en vue de réviser le régime de négociation dans le secteur public, constitue une occasion à ne pas manquer. C'est pourquoi le protocole d'entente entre la CSN et la FTQ vise une consolidation de la collaboration entre les deux organisations syndicales pour tenter de conclure avec succès cet exercice, explique la présidente de la CSN, Claudette

Carbonneau. En vue de se donner du vent dans les voiles, tous les efforts seront consacrés à la restauration du droit de négocier, et ce, en vue de la prochaine négociation du secteur public qui se mettra en branle cet hiver alors que les conventions collectives viennent à échéance en 2010. »

La CSN et la FTQ conviennent également, tout en respectant le droit des salarié-es de s'affilier librement, de ne faire aucune sollicitation auprès des unités de négociation régies par le régime de négociation des secteurs public et parapublic, et ce, avant, pendant et après la prochaine période de changement d'allégeance. « Ce qui assure une paix syndicale entre les deux organisations pour les trois ou quatre prochaines années », affirme le président de la FTQ, Michel Arsenault.

« Les deux plus grandes centrales syndicales québécoises envoient ainsi un message clair à tous ceux et celles qui se réjouissaient à l'idée de voir les deux organisations se diviser, lors de la prochaine campagne de changement d'allégeance prévue à l'été 2009. C'est de façon unitaire qu'elles veulent aborder ces différents enjeux pour maximiser les efforts consacrés au développement économique et social de leurs membres respectifs », de conclure M. Arsenault.

La FTQ et la CSN saisiront conjointement toutes les occasions en vue de revaloriser le syndicalisme, l'action syndicale et l'intérêt d'être syndiqué particulièrement en regard des non-syndiqués, et ce, afin de maintenir et d'augmenter le taux de syndicalisation au Québec.

La FTQ et la CSN représentent plus de 800 000 travailleuses et travailleurs au Québec.

Source : CSN-FTQ – 26 octobre 2008